MONTAGNE ESCALADE
COMITÉ ILLE-ET-VILAINE

# PLAN DE DEVELOPPEMENT

# 2017 – 2020

Edition A, 27/10/2017

Projet du comité directeur, en attente d'approbation par l'AG du CT35 FFME

**FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE**
**COMITE TERRITORIAL D'ILLE ET VILAINE – CT35 FFME**
13b, Avenue de Cucillé 35065 RENNES Cedex– 02.99.36.46.85 – 06.34.27.60.10 –
info.cd35@ffme.fr - www.ffme.fr/cd/35 - SIRET 421 900 879 00022 Code APE 9312Z

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

# Sommaire

Sommaire ..... 2
1. Introduction ..... 4
2. Carte d'identité du CT ..... 5
3. Etat des Lieux ..... 7
3.1 Clubs sportifs et pratiquants en Ille et Vilaine ..... 7
3.2 Organisation du CT ..... 12
3.3 Les lieux de pratique ..... 15
3.4 Les partenaires du CT ..... 15
3.5 Finance et comptabilité ..... 16
3.6 Les éducateurs sportifs en Ille et Vilaine (chiffres 2012) ..... 19
3.7 Accueil du public ..... 19
3.8 Niveau de pratique ..... 20
4. Analyse et diagnostic ..... 21
4.1 L'évolution du nombre de licenciés sur la dernière Olympiade ..... 21
4.2 Evolution du nombre de clubs sur la dernière Olympiade ..... 21
4.3 Dynamisme de la pratique en Ille et Vilaine ..... 21
4.4 Qualité des lieux de pratique ..... 22
4.5 Synthèse des points forts et points faibles ..... 23
4.6 Diagnostic ..... 23
5. Lignes d'action – résumé des objectifs ..... 25
6. Développement des clubs ..... 27
6.1 L'objectif ..... 27
6.2 Les actions et indicateurs d'évaluation ..... 27
6.3 Nombre de personnes bénéficiaires ..... 27
6.4 Budget annuel (base 2017) ..... 27
7. Développer les Structures Artificielles d'Escalade ..... 28
7.1 L'objectif ..... 28
7.2 Les actions et indicateurs d'évaluation ..... 28
7.3 Nombres de personnes bénéficiaires ..... 28
7.4 Le plan d'implantation des SAE dans le département ..... 29
7.5 Budget annuel (base 2017) ..... 33
8. Entretenir et développer les Sites Naturels d'Escalade ..... 34
8.1 L'objectif ..... 34
8.2 Les actions et indicateurs d'évaluation ..... 34
8.3 Publics cibles ..... 34
8.4 Les Sites ..... 34
8.5 Budget annuel (base 2017) ..... 35

9. Favoriser l'évolution du niveau sportif ..... 36
9.1 L'objectif ..... 36
9.2 Les actions et indicateurs d'évaluation ..... 36
9.3 Publics cibles ..... 36
9.4 Les lieux de réalisation ..... 36
9.5 Budget annuel (base 2017) ..... 36
10. Améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité ..... 37
10.1 L'objectif ..... 37
10.2 Les actions et indicateurs d'évaluation ..... 37
10.3 Les publics cibles ..... 37
10.4 Les lieux ..... 37
10.5 Budget annuel (base 2017) ..... 37
11. Pérennisation des emplois salariés du CT ..... 38
11.1 L'objectif ..... 38
11.2 Les actions et indicateurs d'évaluation ..... 38
11.3 Les publics ciblés ..... 38
11.4 Budget annuel (base 2017) ..... 38
12. Favoriser l'accès du public handicapé à l'escalade ..... 39
12.1 L'objectif ..... 39
12.2 Les actions et indicateurs d'évaluation ..... 39
12.3 Les publics cibles ..... 39
12.4 Les lieux ..... 39
12.5 Budget annuel (base 2017) ..... 39
Annexe 1 : tableau de synthèse des objectifs ..... 40
Annexe 2 : rappel de la synthèse du plan 2013-2016 et de son bilan ..... 41

# 1. Introduction

En un peu plus de vingt ans, le comité territorial FFME (« CT » dans la suite du document) s'est profondément structuré et développé, en particulier depuis la création du premier poste salarié, et a largement contribué au développement des activités FFME, l'escalade en premier lieu, dans le département. Les deux précédents plans de développement du CT ont été élaborés pour les olympiades 2009-2012 et 2013-2016, périodes durant lesquelles nos activités ont connues une très forte croissance. Le plan pour 2017-2020 se situe dans la continuité en termes de lignes d'action. Les grands objectifs décrits dans ce document, rappelés en synthèse dans le § 5, restent les mêmes et couvrent l'ensemble des activités du CT. Le CT contribuera à maintenir voire accélérer encore la croissance de ces activités dans le département, poussée notamment par l'entrée de l'escalade aux Jeux Olympiques de 2020 dont les retombées locales doivent être préparées et accompagnées. Et ceci tout en consolidant les structures du CT et son équilibre financier.

Le format du document reste celui du plan 2013-2016, proche de la trame décrite dans le « Guide Projet de développement sportif » élaboré par nos partenaires DDCSPP et CDOS et transmis aux comités fédéraux en 2012. Ainsi on y trouvera la carte d'identité du CT, un état des lieux et une analyse/diagnostic que nous espérons assez complets, avant de décrire les objectifs proprement dits. Le format de description des objectifs se rapprochent du format des actions présentées au CNDS, cela permet d'indiquer un certain nombre d'informations pertinentes (notamment budget associé et indicateurs d'évaluation) et cela facilitera les dossiers de demande de subvention. Le budget de chaque objectif n'est donné que pour la première année de l'olympiade, et devrait évoluer au fil des années, sans que sa proportion dans le budget global du CT change fondamentalement. En effet les grands objectifs définis ici ne sont pas ponctuels et impliquent des actions continuelles pour encore de longues années sans doute.

Ce plan de développement est évidemment en accord avec les grands objectifs que la FFME a adoptés lors de son AG du 25 mars 2017, et avec ceux déclinés par la Ligue FFME Bretagne lors de son AG du 14 janvier 2017.

# 2. Carte d'identité du CT

**Objet :** Le comité a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives dont la FFME a la délégation dans le département de l'Ille et Vilaine : aider au développement des clubs et à la formation des cadres en liaison avec la ligue FFME Bretagne, représenter la FFME auprès du mouvement sportif, des pouvoirs publics et des partenaires privés institutionnels, organiser des compétitions notamment championnats départementaux, mettre en œuvre des plans d'équipements de sites naturels en accord avec la ligue et la fédération et d'assurer la maintenance de ces sites ainsi que la réalisation des topos de ces sites. Enfin le comité doit veiller à la sauvegarde de l'intégrité et de la beauté de la nature sur les sites naturels de pratique, en liaison avec les populations et les professions concernées, les autres fédérations et les collectivités locales.

Les activités couvertes par la FFME sont :

- escalade,
- montagnisme incluant :
  - alpinisme,
  - expéditions,
  - randonnée de montagne,
  - raquettes à neige,
  - ski-alpinisme,
- canyonisme,

ainsi que toutes les disciplines connexes.

**Siège social :** Comité territorial 35 FFME

Maison Départementale des Sports

13b, avenue de Cucillé

35065 RENNES Cedex

**Contact :** 02 99 36 46 85

06 34 27 60 10

info.cd35@ffme.fr

Site Internet : www.ffme.fr/cd/35

Numéro SIRET : 421 900 879 00022

Déclaration au Journal Officiel le 17/02/1989

Numéro de récépissé en préfecture : W353007137

Agréé Jeunesse et Sports n° 04 35 S 81 depuis le 12 mai 2004

Elus du bureau :

Président : Daniel VARGAS

Contact : vargas.daniel@orange.fr

Vice-président : Etienne BONNEAU

Contact : etienne.bonneau@wanadoo.fr

Trésorier : Claire ROSTREN

Contact : claire.ctffme35@orange.fr

Secrétaire : Stéphane CATY

Contact : stephane.caty@free.fr

Membres commission SNE (Sites Naturels d'Escalade) : Fabrice Prioul, Gwen LOTTON, Daniel VARGAS

Membre commission SAE (Structure Artificiel d'Escalade) : Benoit D'HERVE, Daniel Vargas

Membres commission communication : BREMOND Marine

# 3. Etat des Lieux

## 3.1 Clubs sportifs et pratiquants en Ille et Vilaine

### 3.1.1 Nombre de clubs et établissements affiliés à la FFME

**20** soit 43% des clubs Bretons

| Taille des clubs (ou sections) | < à 20 licenciés : | 20 à 100 licenciés : | 100 à 200 licenciés : | > à 200 licenciés : |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de clubs | 5 | 10 | 4 | 1 |

### 3.1.2 Nombre de licenciés au 31/12/2016

**1 384** soit 33% des licenciés Bretons.

### 3.1.3 Parité

**61.5%** hommes - **38.5%** de femmes

**60%** +18ans - **40%** de -18ans

### 3.1.4 Evolution du nombre de licenciés sur 10 ans

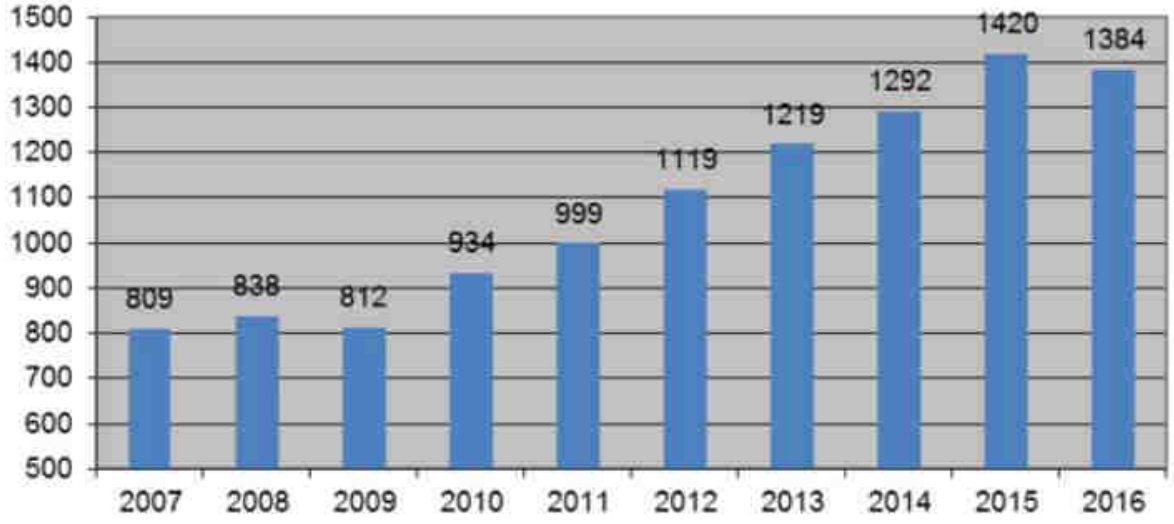

### 3.1.5 Evolution par club sur 10 ans

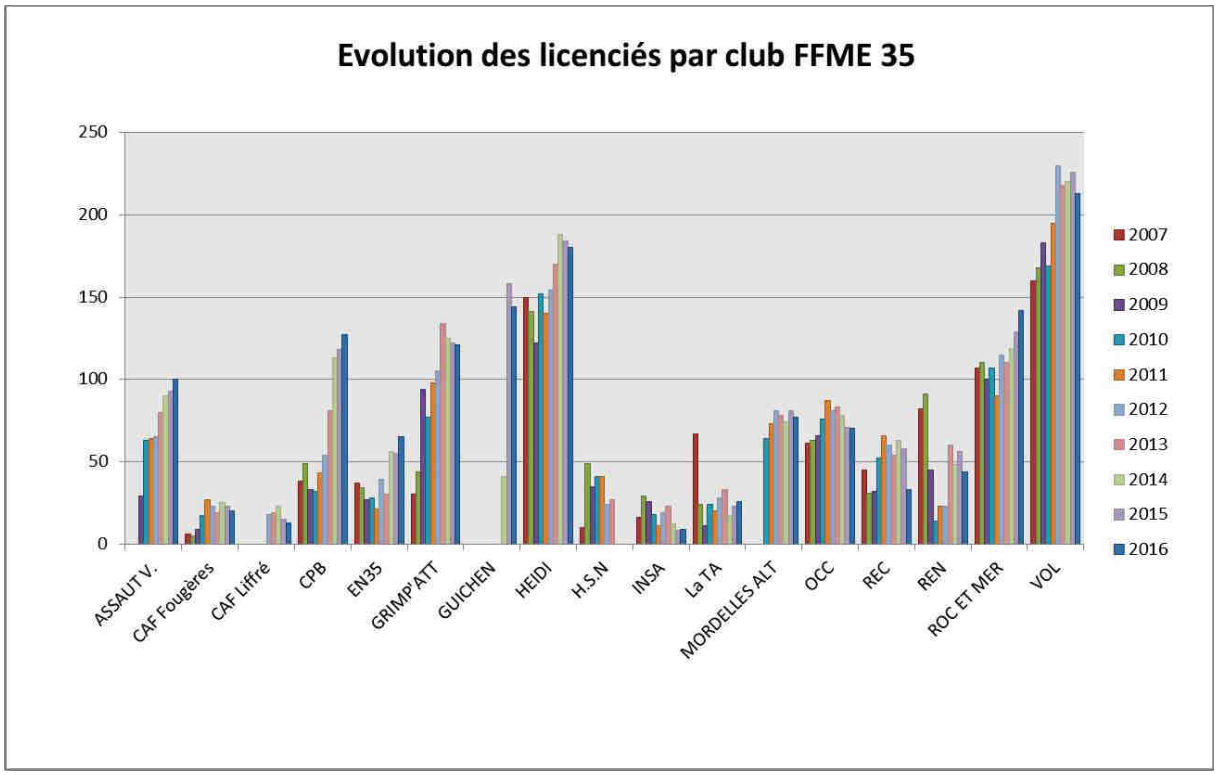

### 3.1.6 Répartition des licenciés sur le département (pas de mise à jour depuis 2012)

### 3.1.7 Les clubs labélisés

La FFME a mis en place depuis 2008 une labellisation des clubs sous la forme suivante :

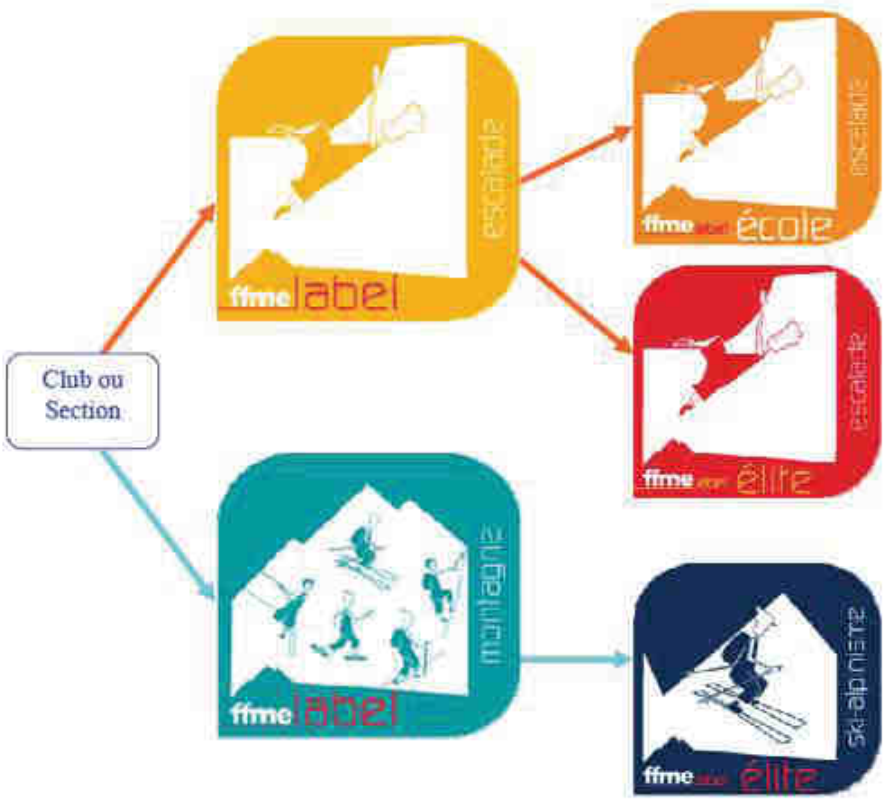


Au 1er septembre 2016 les clubs suivants sont labélisés, en cours ou peuvent y prétendre :

| CLUB | LABEL | LABEL COMPLEMENTAIRE | ETAT |
|---|---|---|---|
| VERTICAL OUEST LOISIRS | ESCALADE | | VALIDE |
| MORDELLES ALTITUDE | ESCALADE | | VALIDE |
| HEIDI ESCALADE | ESCALADE | | EN COURS |
| VERTICAL OUEST LOISIRS | | ECOLE D'ESCALADE | PEUT PRETENDRE |
| HEIDI ESCALADE | | ECOLE D'ESCALADE | EN COURS |
| OCC ESCALADE | ESCALADE | | EN COURS |
| GRIMP'ATTITUDE | ESCALADE | | PEUT PRETENDRE |
| ASSAUT VERTICAL | ESCALADE | | PEUT PRETENDRE |
| CPB ESCALADE | ESCALADE | ECOLE D'ESCALADE, ELITE | PEUT PRETENDRE |
| REC ESCALADE | ESCALADE | | PEUT PRETENDRE |
| ROC ET MER | ESCALADE | | PEUT PRETENDRE |
| GUICHEN ESCALADE | ESCALADE | | PEUT PRETENDRE |

Le CT, à travers son référent label, incite et aide les clubs à se labelliser, et valide le dossier des clubs après vérification. En cas de non obtention du label demandé le CT accompagne le club prétendant dans leur structuration afin de remplir les items manquants.

### 3.1.8 Les différentes licences proposées par la FFME

Tarifs au 1er septembre 2017

| LICENCE FFME | | | | | ASSURANCES | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TYPE | national | Régio. | Départ. | **Total** | BASE | BASE + | BASE ++ |
| Annuelle adulte | 38€ | 3.50€ | 11€ | **52.50€** | 11€ | 14€ | 21€ |
| Annuelle jeune (-18ans) | 24.80€ | 3.50€ | 11€ | **39.30€** | 11€ | 14€ | 21€ |
| Famille | 12.30€ | 3.50€ | 11€ | **26.80€** | 11€ | 14€ | 21€ |
| Hors club adulte | 83€ | | | | 11€ | 14€ | 21€ |
| Hors club jeune | 62€ | | | | 11€ | 14€ | 21€ |
| Découverte | 5€ | | | | 1€ | | |

### 3.1.9 Les coûts de pratique dans les clubs d'Ille et Vilaine

Tarifs au 1er septembre 2017

| TYPE D'ADHESION | MINIMUM | MOYEN | MAXIMUM |
|---|---|---|---|
| -18ANS (loisir et compétition) | 70€ | 110€ | 173€ |
| ADULTE (loisir et compétition) | 95€ | 146€ | 173€ |

## 3.2 Organisation du CT

### 3.2.1 Organigramme

Le CT est organisé selon le schéma suivant :

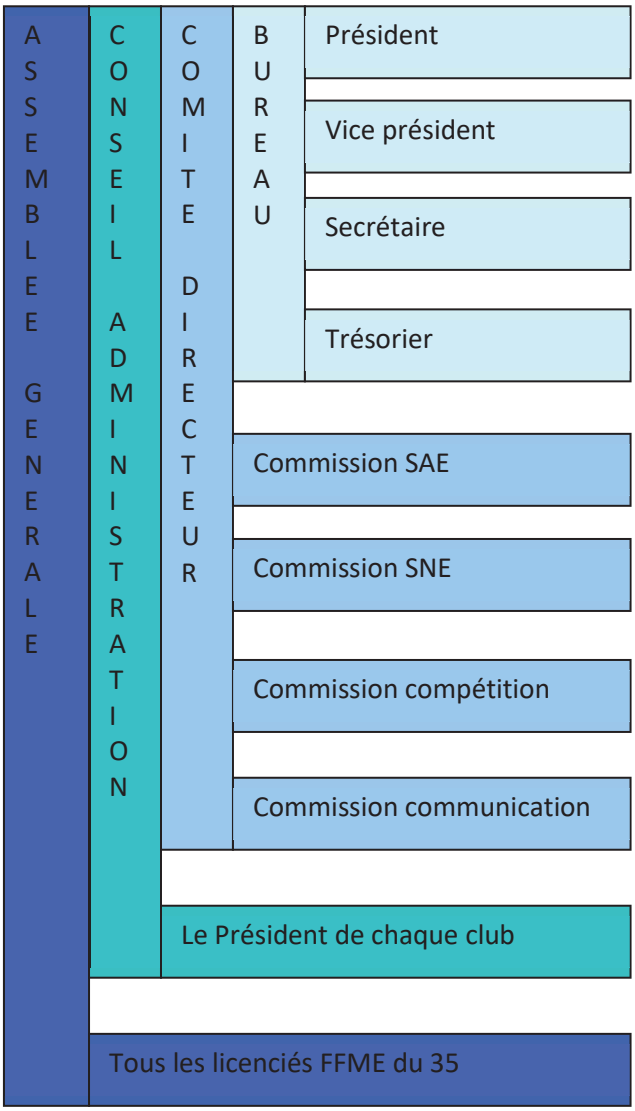


### 3.2.2 Représentation des clubs aux AG sur la dernière olympiade

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|---|---|---|---|
| **Clubs** | 62% | 75% | 68% | 75% |
| **Voix** | 82% | 88% | 81% | 86% |

### 3.2.3 Missions déléguées par la FFME et la ligue au CT

Les missions et délégations du CT sont fixées par la FFME dans les statuts du CT. Extrait :

Le CT a pour missions :

1. de mener dans son ressort territorial, par délégation de la fédération, les missions conformes à l'objet social fédéral défini à l'article 1er des statuts de la fédération et appliquer la politique fédérale et les actions qui en découlent définies par l'assemblée générale fédérale et mises en œuvre par le conseil d'administration, dont il peut se voir confier l'exécution d'une partie des missions ;
2. de définir une stratégie territoriale de développement des activités fédérales déclinée de la stratégie nationale et régionale et précisée dans une convention de coopération territoriale entre le comité et la ligue ;
3. de participer à l'équipe technique régionale (ETR) ;
4. de développer l'optimisation et la mutualisation des actions des clubs de son ressort territorial et des groupements d'employeurs en matière de ressources humaines, et de coordonner les plans d'action des organes de proximité ;
5. de veiller à la pérennisation des emplois ;
6. de mettre en œuvre des conventions de coopération territoriale en étroite collaboration avec les clubs et d'en assurer le respect ;
7. d'identifier les besoins des clubs en matière de formation sur son territoire, d'assurer des missions de formation, de développement en liaison avec la ligue ;
8. de mener, après accord préalable de la ligue et du siège fédéral, toute action complémentaire à la politique fédérale ayant pour objet le développement et la promotion des disciplines citées ci-dessus ;
9. de développer l'accès au haut niveau ;
10. d'organiser les compétitions officielles à l'issue desquelles sont délivrés les titres de champion départemental et de procéder aux sélections correspondantes, ainsi que toute autre manifestation ou compétition prévue par les règlements sportifs ;
11. de mettre en œuvre la politique de la FFME dans les plans d'action de son ressort territorial ;
12. de mettre en œuvre des plans d'équipements de sites naturels en accord avec la ligue et la fédération et d'assurer la maintenance de ces sites ;
13. de réaliser les topos guide des sites naturels ;
14. de représenter, dans son ressort territorial, la FFME auprès du mouvement sportif, des pouvoirs publics, des partenaires privés institutionnels ainsi que, de façon générale, de toute personne physique ou morale en vue d'accomplir les missions qui lui sont confiées ;
15. de veiller à la sauvegarde de l'intégrité et de la beauté de la nature en montagne ainsi qu'à la protection du milieu montagnard et des sites naturels de pratique, en liaison avec les populations et les professions concernées, les autres fédérations et les collectivités locales ; dans cet esprit et dans celui de l'Agenda 21 du CNOSF, le comité intègre la notion de

développement durable et de responsabilité sociale et sociétale dans ses politiques, ses règlements et les modes de gestion qui régissent son fonctionnement, l'accomplissement des activités sportives et la tenue des manifestations sportives qu'il organise ou qui sont organisées sous l'égide de la FFME.

Par ailleurs, la ligue Bretagne confie au CT l'organisation de formations fédérales.

### 3.2.4 Le CT employeur

Le CT est employeur depuis 1er octobre 1999 avec l'embauche d'un agent de développement poste qui fût secondé en 2007 par un poste de technicien sportif puis en 2011 un troisième poste a été créé pour renforcer l'équipe en encadrement. Les activités de développement (formation, SAE, SNE, événements tels que les compétitions, communication, …) sont réparties sur ces 3 postes. Depuis 2016, un quatrième poste à mi-temps complète l'équipe pour les besoins d'encadrements. Les 4 postes sont en CDI.

| TYPE DE MISSION | NOMBRE DE PERSONNES | EQUIVALENT TEMPS PLEIN |
|---|---|---|
| Encadrement sportif, initiation, entraînement | 4 | 2.7 |
| Développement, autres missions | 3 (des 4 ci-dessus) | 0,8 |
| **TOTAL** | **4** | **3,5** |

La répartition du temps passés par les salariés (hors congés) s'établit comme suit :

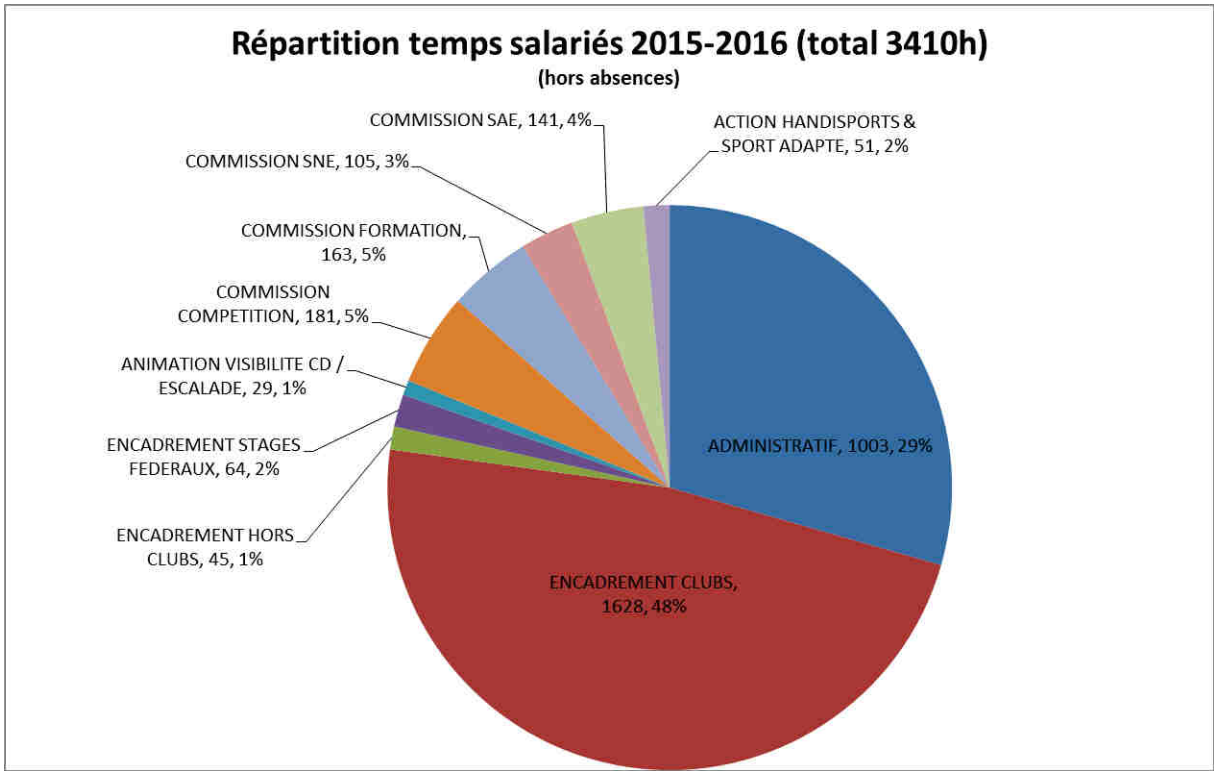

Note : congé maternité d'une salariée sur la saison 2015-2016 (non remplacée).

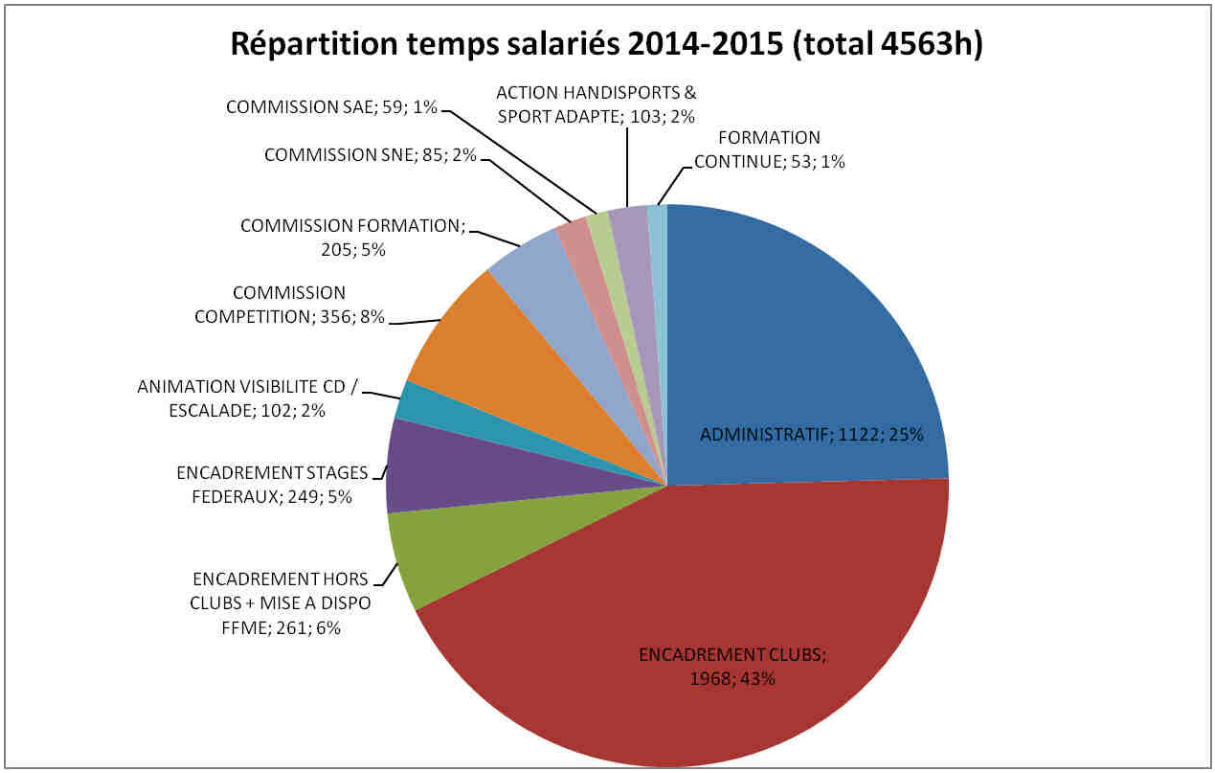


## 3.3 Les lieux de pratique

Les équipements sportifs et sites naturels d'escalade en Ille et Vilaine sont au nombre de : **49**

Répartis comme il suit :

| TYPE DE SITE | NOMBRES | D'INTERÊT LOCAL | D'INTERÊT REGIONAL | D'INTERÊT NATIONAL | ACCUEIL HANDI |
|---|---|---|---|---|---|
| Structure Artificielle d'Escalade (SAE) | 37 | 35 | 2 | 0 | 32 |
| Site Naturel d'Escalade (SNE) | 12 | 9 | 3 | 0 | 3 |

Sur les 37 SAE, moins de 20 sont utilisées par des clubs.

## 3.4 Les partenaires du CT

### 3.4.1 Réguliers

- FFME (siège, clubs du département, ligue Bretagne)
- CDOS35
- Département 35 (services Education-Sports et Espaces Naturels Sensibles)
- DDCSPP35 (service Jeunesse et Sports)

- Foyers de vie
- Etablissements scolaires

### 3.4.2 Occasionnels

- Office des sports de Mordelles
- CLSH et structures assimilées du département
- Communes et Communautés de Communes du 35
- Propriétaires privés de site naturel d'escalade
- Salles privées d'escalade de la région

### 3.4.3 Sponsors compétitions

- Aux Vieux campeurs
- Petzl
- Beal
- SOeScalade
- Scarpa
- Salles privées d'escalade de la région

## *3.5 Finance et comptabilité*

### 3.5.1 Evolution des finances du CT depuis 5 ans

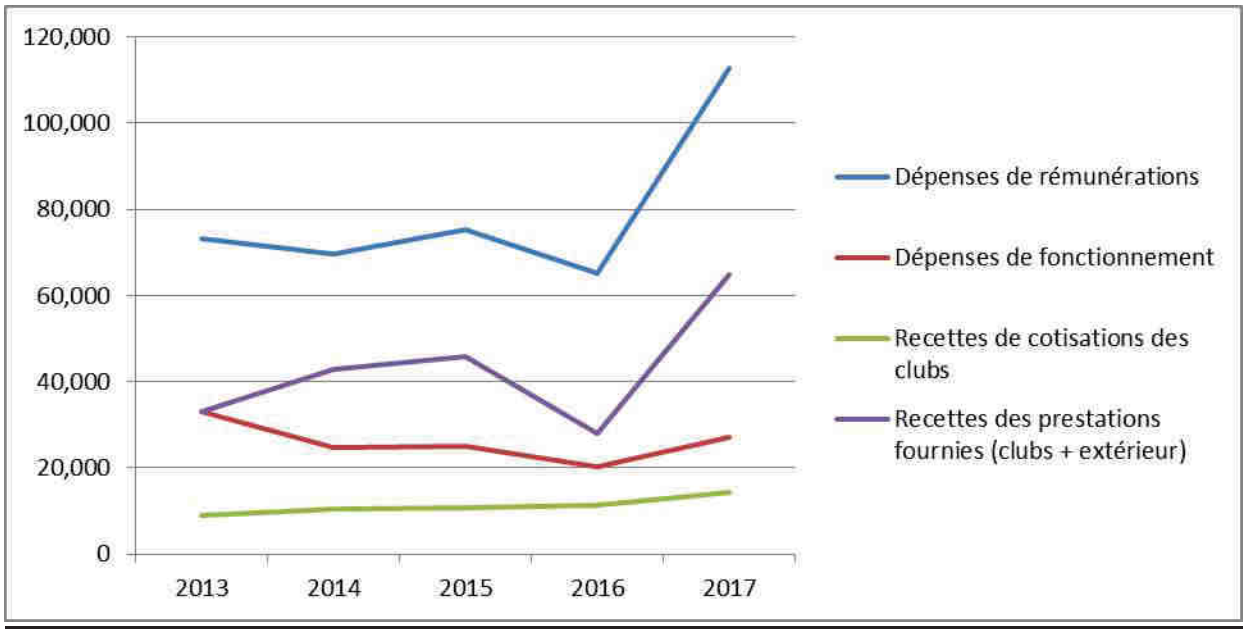


La présentation suivante met en avant l'évolution des subventions d'aide à l'emploi et des recettes de prestations, en distinguant les prestations clubs des autres prestations (pour ces dernières les dépenses non salariales ont été déduites) :

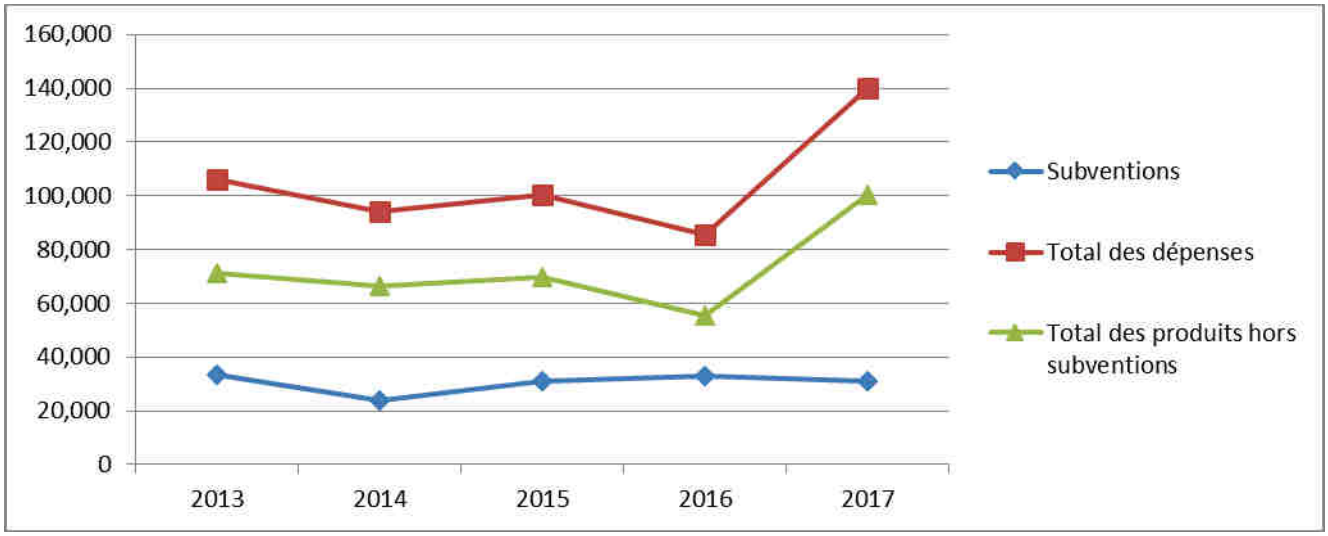


### 3.5.2 Les 4 principales recettes du CT

| Type de recettes | Montant 2017 | % du total des recettes |
|---|---|---|
| Prestations d'encadrement (hors stages) | 64 748 | 49% |
| Subventions publiques pour fonctionnement et aide à l'emploi | 30 982 | 24% |
| Cotisations des clubs et licenciés | 14 342 | 11% |
| Stages de perfectionnement et de formations, compétitions | 9 940 | 8% |

### 3.5.3 Les 4 principales dépenses du CT

| Type de dépenses | Montant 2017 | % du total des dépenses |
|---|---|---|
| Salaires et charges | 112 801 | 81% |
| Frais de déplacement des salariés | 13 902 | 10% |
| Coût des stages, compétitions et prestations | 4 872 | 3% |
| Fonctionnement général (locaux) | 4 260 | 3% |

### 3.5.4 Le budget annuel 2017

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---|---|---|---|---|
| SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 112,801 | | PRESTATIONS | 64,748 |
| COMPETITIONS /STAGES | 4,872 | | COMPETITIONS /STAGES | 9,940 |
| FRAIS DE MISSION | 13,902 | | COTISATIONS | 14,342 |
| FRAIS DE MATERIEL | 1,769 | | SUBVENTIONS | 30,982 |
| FRAIS DE LOCAUX | 4,260 | | AUTRES | 11,542 |
| AUTRES | 2,342 | | | |
| | | | FONDS PROPRES CT | 8,393 |
| | | | | |
| TOTAL | 139,946 | | TOTAL | 139,946 |

### 3.5.5 Les tarifs du CT pour les clubs

Ces tarifs concernent :

- Cotisation par licencié (part départementale de la licence FFME)
- Taux horaire d'encadrement club

  A noter que le CT ne facture pas aux clubs le temps de préparation de séance (~30% du temps de séance) ni le temps de déplacement des salariés. Ces frais doivent donc être couverts par d'autres recettes.

- Participation aux frais de déplacements

  Montant forfaitaire par séance pour « équité géographique » afin de ne pas pénaliser les clubs situés loin de Rennes. A noter que sur la saison 2011-2012, ce forfait a permis de couvrir 60% des frais réels payés par le CD pour ces déplacements.

Evolution de ces tarifs depuis la saison 2013-2014 (montants en Euros) :

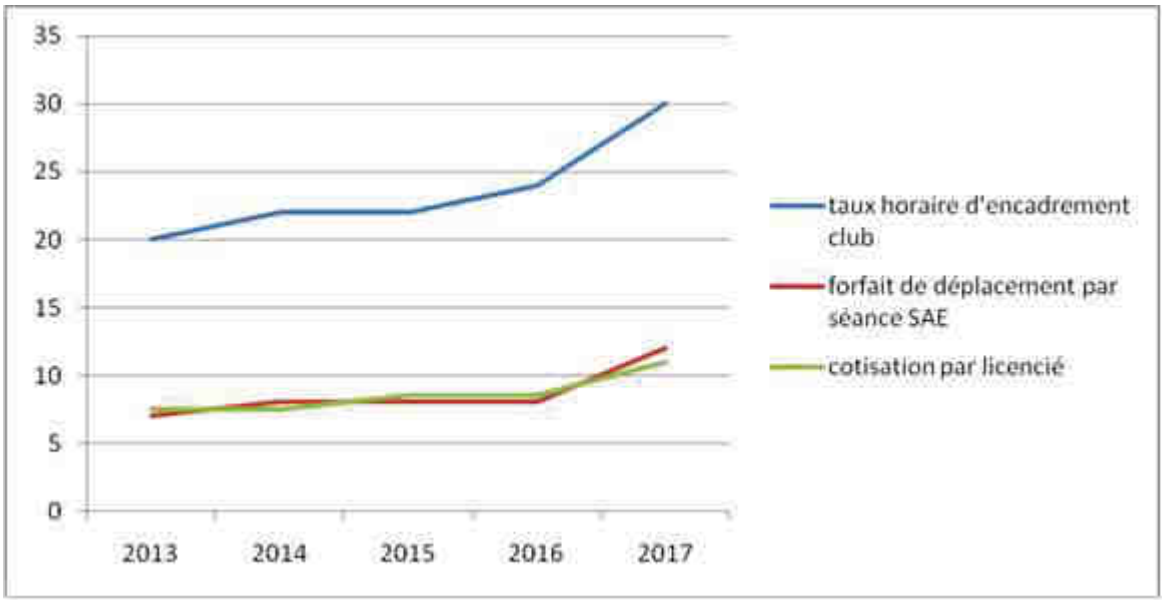


Les difficultés financières du CT ont amené à une augmentation importantes des tarifs votée en AG pour la saison 2017-2018.

### 3.5.6 Mode de comptabilité

Le CT dispose d'une comptabilité générale et analytique. Les charges et produits sont répartis sur les différentes commissions qui pour objectif de travailler à la réalisation des actions du plan de développement.
Le temps passés par les salariés du CT est comptabilisé par code analytique, ce qui permet l'établissement des budgets et bilans par action.

Les éléments chiffrés présentés dans ce plan sont élaborés à partir de cette comptabilité.

## *3.6 Les éducateurs sportifs en Ille et Vilaine (chiffres 2012)*

Nombre d'éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle exerçant auprès des clubs d'Ille et Vilaine : **25** dont 3 qui partagent leur temps entre différentes structures (ce chiffre inclut les salariés du CD.

| Type de diplôme | Nb de personnes déclarées à la DDCSPP |
|---|---|
| BAPAAT Escalade | 17 |
| BEES 1 Escalade | 5 |
| BPJEPS + CSAE | 3 |

La répartition par semaine de l'encadrement dans les clubs est la suivante:

| Type d'encadrement | Nb de personnes | Nb d'heures / semaine d'encadrement |
|---|---|---|
| Encadrement bénévoles<br>Titulaire d'un diplôme fédéral | 40 | 39 |
| Encadrement bénévoles<br>Non titulaire d'un diplôme fédéral | 29 | 28 |
| Encadrement professionnel | 6 | 80 |

## *3.7 Accueil du public*

### 3.7.1 Public en club

| Publics Accueillis | Nombre de clubs concernés | % sur l'ensemble |
|---|---|---|
| **-18 ans** | 15 | 75% |
| **Adultes** | 20 | 100% |
| **Hommes** | 20 | 100% |
| **Femmes** | 17 | 85% |
| **Personnes en situation de handicap** | 1 | 5% |

### 3.7.2 Public scolaire

Le CT assure des encadrements hebdomadaires de public scolaire pour les établissements suivants :

- Lycée Ozanam de Cesson (section sportive)

### 3.7.3 Public en situation de handicap (hors club)

Le CT assure des encadrements réguliers de public en situation de handicap pour les établissements suivants :

- Foyer de vie de Martigné Ferchaud
- Foyer vie de Retiers
- Club VOL (encadrement du créneau handi)

## *3.8 Niveau de pratique*

L'escalade en Ille et Vilaine est principalement une pratique de loisir, qui s'explique par les origines de l'activité où il n'y avait pas de compétition entre les pratiquants. Les clubs et le CT organisent des séjours et stages hors du département pour permettre aux licenciés de pratiquer les différentes activités de l'escalade, falaise d'une à plusieurs longueurs, bloc, mais aussi toutes les autres activités de la FFME, canyonisme, alpinisme, ski de randonnée…

De plus, nous incitons les grimpeurs à participer aux compétitions à l'échelon départemental et régional qui sont « open ». Nous découvrons chaque année de « nouveaux talents » et avons chaque année des grimpeurs sectionnés aux Championnats de France avec des résultats honorables. Malgré tout il n'y a pas de sportif de haut-niveau dans le département.

Depuis plusieurs années, le CT s'est engagé à développer une politique d'insertion auprès des publics en situation de handicap, au travers des foyers de vie et avec le comité départemental Handisport.

# 4. Analyse et diagnostic

## 4.1 L'évolution du nombre de licenciés sur la dernière Olympiade

Chaque année depuis 8 ans et même plus, le nombre de licenciés augmente considérablement (cf graphe §3.1.4). Il y a plusieurs raison à cela :

- Développement des structures : la création ou rénovation d'une structure fait augmenter immédiatement le nombre de pratiquants du club ou permet de créer un club.
- Développement de l'escalade dans le sport scolaire : nous constatons depuis plus de 10 ans déjà que la pratique de l'escalade dans le milieu scolaire permet de créer un engouement, les clubs en bénéficient directement.
- Amélioration de la qualité de la formation des cadres : Les formations proposées aux cadres FFME permet d'améliorer la qualité de l'accueil et de la formation délivrée auprès des pratiquants qui se plaisent à apprendre et acquérir de l'autonomie.
- Développement de la professionnalisation, en particulier au niveau du CT : développement de créneaux encadrés sur lesquels les bénévoles ne sont pas disponibles, en particulier pour les jeunes, permettant d'élargir l'offre des clubs.

## 4.2 Evolution du nombre de clubs sur la dernière Olympiade

Sur la dernière Olympiade nous avons connu la disparition d'un club et la création d'un autre :

- le club d'Horizon Sport Nature a disparu
- Tandis que le club de Guichen Escalade s'est créé en lien avec la construction d'une SAE régionale

A la rentrée 2016, le club de Coësmes s'est créé après la construction d'une SAE départementale dans le gymnase existant.

Nous sommes perpétuellement en difficulté pour exposer l'intérêt d'une SAE auprès des collectivités, qui n'arrivent pas à jauger le besoin d'une telle structure de par l'absence de club tant qu'une structure n'existe pas.

## 4.3 Dynamisme de la pratique en Ille et Vilaine

La pratique sportive de l'escalade est dynamique en Ille et Vilaine comme le montre en particulier l'évolution du nombre de licenciés. **La plupart des clubs structurés font le plein d'adhérents et sont obligés de refuser des inscriptions faute d'espaces suffisants pour la pratique. C'est particulièrement vrai pour les inscriptions de jeunes.**

Certes nous ne sommes pas un grand département en matière de structures, de falaises et de résultats nationaux, malgré tout notre activité est de mieux en mieux identifiée auprès de nos partenaires (DDCSPP, Département, CDOS, Education Nationale), mais aussi auprès des municipalités et communautés de communes. Son développement dans le milieu scolaire et les passerelles qui existent entre les établissements et les clubs aident également à ce développement.

## *4.4 Qualité des lieux de pratique*

### 4.4.1 Structures Artificielles d'Escalade (SAE)

Un état des lieux des SAE d'Ille et Vilaine existe, il n'est toutefois pas exhaustif mais recense les principales structures, il reste quelques petites structures qui souvent ne sont plus utilisées car plus aux normes ou désuètes.

Nous pouvons constater que la plupart des équipements a une vingtaine d'année et répondait à l'image de l'activité de l'époque, avec des murs en fond de gymnase accolé au terrain de sports collectifs et souvent limité à 7m de hauteur, car très souvent il s'agissait d'équipement complémentaire à la pratique en extérieur.

Aujourd'hui ces structures ne représentent plus notre activité qui s'est considérablement structurée et développée vers une pratique d'intérieur, ce qui apporte une facilité pour le développement scolaire et club, une pratique toute l'année et surtout beaucoup plus accessible au grand public.

Le département manque donc cruellement de structures répondant au niveau départemental et au-delà, et certaines zones ne possèdent pas du tout de SAE (voir les § 4.6.2 et 7 pour les détails).

### 4.4.2 Sites Naturels d'Escalade (SNE)

Notre département présente 13 SNE qui sont d'intérêt plus ou moins importants mais permettent une pratique extérieur primordiale au développement de notre activité.

Leur gestion est assurée par le CT en accord avec les propriétaires avec qui nous sommes liés par une convention d'usage. Leurs équipements sont en conformité avec les directives fédérales pour assurer la sécurité des pratiquants, et maintenir l'attractivité des sites.

En 2012, la FFME nationale a réalisé un audit de la gestion et des conventions des SNE, que le CT a passé avec succès. Il y a toutefois eu un travail à mener sur plusieurs sites pour l'application des nouvelles normes fédérales d'équipement de sites sportifs (chaînage des relais, positionnement des points de progression, …), travail quasiment terminé en 2017.

La politique de la FFME concernant le conventionnement des sites a maintenant évoluée, et le CT doit mener à bien cette politique pendant la nouvelle olympiade (voir objectifs).

## 4.5 Synthèse des points forts et points faibles

| | POSITIF | NEGATIF |
|---|---|---|
| ORIGINE INTERNE AU CT | - Nombre de licenciés en constante augmentation, l'escalade attire de plus en plus le public, en particulier les plus jeunes.<br>- Réseau entre les clubs et le CT assez construit, beaucoup d'échanges dans les deux sens, bulletin hebdomadaire apprécié.<br>- Un comité avec quatre professionnels qui encadrent dans les clubs, permettant une formation de qualité, adapté à chaque public, assurant la satisfaction des pratiquants et leur pratique en toute sécurité.<br>- Commission d'entretien des sites naturels de pratique assez active qui permet l'activité en toute sécurité.<br>- Organisation de formations de qualité | - Manque d'implication de bénévoles dans les commissions du CT, qui sont de ce fait essentiellement portées par les salariés et les quelques élus du CT.<br>- Communication et réseaux vers les collectivités et les professeurs d'EPS encore trop faible, l'escalade reste encore une activité méconnue de beaucoup (lié au point précédent)<br>- Equilibre financier du CT très fragile<br>- Le volume d'encadrements assuré par les salariés leur laisse trop peu de temps à consacrer à d'autres actions de développement. |
| ORIGINE EXTERNE AU CT | - Plusieurs projets de développement des SAE, ce qui va permettre l'augmentation du nombre de clubs et surtout du nombre de licenciés.<br>- Niveau sportif en sensible hausse.<br>- **L'escalade devient discipline olympique à partir des JO de 2020** | - Projets de SAE encore trop faibles par rapport aux besoins.<br>- Territoire avec assez peu de falaises d'ampleurs nécessitant un tissage important de SAE.<br>- Les SAE de nos clubs sont pour beaucoup assez vieillissantes ;<br>- Absence de SAE d'ampleur nationale, et une seule régionale, ce qui empêche de nous adapter aux contraintes des compétitions nationales, et réduit les possibilités pour notre équipe jeunes départementale. |

## 4.6 Diagnostic

### 4.6.1 Manque d'implication de bénévoles dans les commissions du CT

Malgré les fiches commissions que nous avons mises en place pour détailler les tâches à se répartir au sein des commissions, nous n'avons que très peu de retours. Il s'agit peut-être d'un manque de communication et de relais des clubs vers nos licenciés, mais aussi d'un manque de temps de la part

du CT pour réunir les personnes intéressées et mettre en place des réunions d'informations et de formations.

### 4.6.2 Trop faible développement et vieillissement des SAE

Il s'agit là d'un problème de perception de la pratique par certains élus municipaux ou de communautés de communes, qui ne ressentent pas l'intérêt de l'investissement dans une SAE puisqu'il n'y a pas de club ni de demande locale clairement exprimée.

Le constat est qu'aujourd'hui une SAE est surchargée de 9h à 22h, par les scolaires en journée et les clubs en soirée et sur les weekends. Notre territoire départemental n'est pas harmonisé, avec la présence de zones blanches. Il existe actuellement 4 SAE départementales, une seule régionale (voir tableau plus loin), et aucune de niveau national. Ces deux derniers types de structure sont primordiaux pour le développement du niveau sportif, l'accueil de compétitions Interrégionales et Nationales, mais aussi pour permettre l'accueil de plus de pratiquants et favoriser le développement des clubs.

C'est à nous de poursuivre sur la voie empruntée en communiquant en premier lieu avec les acteurs du sport local, les professeurs d'EPS qui sont très souvent intéressés par le développement de cette activité, conscient des apports éducatifs pour les jeunes.

Pour parer le vieillissement des SAE de nos clubs (10 SAE sur 15), et comme souvent dans les gymnases d'il y a 15 ans, elles sont dans un fond de gymnase, derrière un but de hand ou un panneau de basket, ce qui empêche les deux pratiques de fonctionner en même temps. Par conséquent le nombre de licenciés de ces clubs reste faible. Les clubs sont bien évidement porteur d'un projet de rénovation ou d'extension, mais là encore une coordination avec les professeurs d'EPS est nécessaire car ils peuvent craindre de voir des structures élitistes remplacer leur support de travail. Par expérience en travaillant en commun ils sont toujours satisfaits du résultat final, car nous sommes en mesure d'aménager des voies adaptées à leur besoin.

Enfin pour permettre le développement des SAE d'ampleur régionale et nationale, il est indispensable de poursuivre et développer les démarches ci-dessus. Nous devons absolument maintenir le niveau sportif de nos compétiteurs, afin d'être crédible pour accueillir de telles structures, mais nous devons aussi développer nos organisations de compétition afin d'acquérir suffisamment d'expérience pour accueillir des coupes de France et championnats de France.

# 5. Lignes d'action – résumé des objectifs

Notre plan de développement a été élaboré dans le but de favoriser une pratique régulière **pour le plus grand nombre d'habitants de notre département.** Il est dans la continuité du plan 2012-2016, certains axes étant accentués par **l'entrée de notre discipline aux jeux olympiques à partir de 2020**.

## 1. Favoriser le développement des clubs

Le développement de notre activité passe par la création de nouveaux clubs et la structuration des clubs existants. Ces derniers ont de plus en plus de mal à accueillir les nouveaux arrivants adultes et jeunes, et doivent souvent refuser des inscriptions.

La création d'écoles pour les jeunes est une réelle difficulté, de nombreux clubs font appels aux salariés du CT pour ces encadrements de jeunes. Certains créneaux horaires atteignent 20 personnes.

Certaines activités couvertes par la FFME comme l'alpinisme ou le ski-alpinisme sont difficiles d'accès pour les clubs qui n'ont pas de cadres expérimentés dans ces activités.

## 2. Développer les Structures Artificielles d'Escalade (SAE)

La SAE est le moyen le plus efficace dans notre région, d'attirer le public vers notre activité.

Ouvert tout au long de l'année, elle  permet une pratique variée pour le plus grand nombre, loisir, initiation, entraînement, compétition.

De plus elle reste le cadre privilégié de tout type de formation.

Les clubs existants qui ne possédaient pas de mur ont, sans exception, multiplié leur nombre d'adhérents par 3 ou 4 l'année où ils ont obtenu une SAE. Actuellement, aucun club ne se créé sans un accès à une SAE. L'entrée de notre discipline aux jeux olympiques accentuera fortement la demande.

## 3. Entretenir et développer les Sites Naturels d'Escalade (SNE)

Nous vivons dans une région qui possède peu de SNE, mais dès qu'une occasion se présente, nous investissons les sites qui pourraient être équipés à l'image de celui situé sur la commune du Verger.

L'entretien des SNE existants est l'un de nos travaux essentiels.

En effet nous devons défricher, entretenir les accès, rééquiper et tester sur le plan sécurité tous les SNE de notre département, et créer de nouvelles voies lorsque cela est possible.

En lien avec la politique nationale, nous devons revoir nos conventions de tous nos sites d'escalade, et passer des contrats d'équipement et de maintenance avec les collectivités.

## 4. Favoriser l'évolution du niveau sportif

Augmenter le niveau de performance de chacun, sentiment indispensable à l'intérêt de pratiquer. Le CT doit développer l'offre d'encadrement au service des clubs qui désirent faire progresser leurs adhérents vers un niveau plus performant et ouvrir des écoles de jeunes. Il doit également donner accès à la compétition à tous ceux qui le désirent et tenter d'améliorer les résultats de nos compétiteurs.

## 5. Améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité

A travers de nombreux stages de formation, nous continuerons à aider les clubs à découvrir et former de nouveaux encadrants bénévoles. Ils pourront améliorer la qualité pédagogique et sécuritaire de leurs séances, ce qui favorisera la fidélisation de leurs adhérents.

## 6. Pérennisation de nos emplois salariés

Nous devons assurer la pérennisation des postes que nous avons créés au sein du CT afin de pouvoir répondre aux besoins des clubs à des coût acceptables et assurer nos missions fédérales. Pour des raisons de contraintes de gestion, il n'est pas prévu d'augmentation du nombre de postes salariés durant l'olympiade (maintien à 3,5 ETP), mais une action doit être menée pour permettre d'augmenter dans le département l'offre d'encadrement professionnel afin de répondre aux besoins des clubs existants et à ceux des nouveaux clubs qui vont se créer dans les années à venir (prioritaires pour le CT).

## 7. Favoriser l'accès du public handicapé à l'escalade

Dans le cadre de la politique public d'accessibilité aux activités sportives pour tous, nous souhaitons permettre aux personnes handicapés (physique, moteur, sensoriel, social) d'accéder à nos pratiques sportives, en premier lieu l'escalade.

# 6. Développement des clubs

Le CT souhaite offrir à l'ensemble des habitants d'Ille et Vilaine la possibilité de trouver un club d'escalade proche de son domicile.

## 6.1 L'objectif

**Créer un club par communauté de commune** ou par groupe de deux communautés: pour répondre à un objectif de proximité et avoir une répartition équilibrée dans le département. Cet objectif est étroitement lié à l'objectif de développement des SAE décrit dans le § 7, et nécessitera plus d'une Olympiade pour être atteint. L'objectif raisonnable pour 2020 est la création de 2 ou 3 clubs supplémentaires.

**Diriger les clubs vers une démarche de qualité** : accueil, diversité des activités proposées, formation des cadres. En accord avec la FFME, cette approche permettra aux clubs d'être labellisés en fonction de leurs pratiques dans les activités de la FFME « Escalade » et/ou « Montagne » ainsi que de leurs axes de développement « école d'escalade » ou « élite ».

## 6.2 Les actions et indicateurs d'évaluation

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation |
|---|---|---|---|
| objectif 1 | Développement des clubs | - Aide à la structuration et à la création de club (PST),<br>- Mise a disposition d'encadrants, **en priorité pour les créneaux jeunes et la création de clubs => étendre l'offre professionnelle au-delà des salariés du CT pour répondre à toutes les demandes, à travers un groupement d'employeurs ou autre (pas d'augmentation de salariés CT prévue).**<br>- Promouvoir les activités de montagne, en relayant les actions mises en place par la Ligue | - Nb clubs : 20 clubs en 2016, 22 clubs en 2020,<br>- Nb licenciés : 1384 en 2016, plus de 1800 en 2020,<br>- Encadrement hebdo assuré par des professionnels (CT ou autre) au niveau des demandes exprimées par les clubs.<br>- Augmentation des encadrements assurés par des bénévoles du club (lié à l'objectif 5).<br>- Augmentation de la pratique de l'alpinisme au niveau des clubs |

## 6.3 Nombre de personnes bénéficiaires

Tous les licenciés des clubs FFME sont bénéficiaires de l'aide apportée aux clubs, plus ceux des futurs clubs. En septembre 2016, le CT encadre 11 clubs par semaine, de un à plusieurs créneaux, ce qui représente environ 500 personnes.

## 6.4 Budget annuel (base 2017)

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---|---|---|---|---|
| SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 87,417 | | PRESTATIONS | 45,933 |
| COMPETITIONS /STAGES | 0 | | COMPETITIONS /STAGES | 0 |
| FRAIS DE MISSION | 10,648 | | COTISATIONS | 14,342 |
| FRAIS DE MATERIEL | 1,236 | | SUBVENTIONS | 30,982 |
| FRAIS DE LOCAUX | 4,210 | | AUTRES | 7,289 |
| AUTRES | 1,648 | | | |
| | | | FONDS PROPRES CT | 6,612 |
| | | | | |
| TOTAL | 105,158 | | TOTAL | 105,158 |

# 7. Développer les Structures Artificielles d'Escalade

Il ne suffit pas de programmer le développement des Structures Artificielles d'Escalade (SAE) encore faut-il l'élaborer d'une manière équilibrée.

## 7.1 L'objectif

Dans notre région, un club d'escalade ne peut se développer sans une ou plusieurs structures artificielles pour pratiquer. Aujourd'hui la pratique et les caractéristiques des structures ont considérablement évoluées, et notre point fort est que la pratique est rentrée dans le programme scolaire.

L'objectif est, en partenariat avec les professeurs d'EPS, de convaincre les municipalités et Communautés de Commune du besoin d'intégrer une SAE dans leurs projets d'équipement multisports, et de pouvoir intervenir au tout début du projet de manière à ce que le bâti prenne en compte les contraintes de la SAE. Le CT souhaite aussi intervenir en conseil sur conception de la SAE et sur les démarches techniques, en lien avec le bureau d'étude de la FFME nationale.

Ce plan est en relation avec les créations de clubs et nous souhaitons à terme implanter une SAE départementale par communautés de communes ou deux communautés, 4 régionales et une nationale, animée par les clubs locaux.

Ce plan est en conformité avec le Plan National de développement des SAE de la FFME disponible ici : http://www.ffme.fr/escalade/page/les-structures-artificielles-d-escalade-sae.html

## 7.2 Les actions et indicateurs d'évaluation

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation |
|---|---|---|---|
| objectif 2 | Développer les Structures Artificielles d'Escalade | - Renforcer la commission SAE (bénévoles, formation)<br>- Recensement des projets d'implantation d'équipements omnisports,<br>- Promotion de l'escalade auprès des élus et des profs d'EPS concernés (notamment à travers l'olympisme),<br>- Support actif et anticipation des projets de SAE régionale à Noyal sur Vilaine et nationale à Cesson.<br>- Aider les collectivités au montage du cahier des charges et au suivi du dossier | Nombre et type de SAE créées ou rénovées, en cours ou livrées à fin 2020 : objectif 1 SAE nationale, 1 régionale (Chateaugiron), et au moins 2 départementales |

## 7.3 Nombres de personnes bénéficiaires

Suivant les caractéristiques d'une SAE nouvellement créée et sa localisation, le nombre de personnes bénéficiaires est évidemment très variable. Pour une SAE départementale, entre le public scolaire et les adhérents en club, on peut estimer à plusieurs centaines le nombre de pratiquants réguliers auxquels il faut ajouter les participants aux compétitions et formations organisées sur la SAE. De plus la collectivité locale bénéficie d'une nouvelle activité sportive à proposer.

Plusieurs projets sont actuellement en discussions ou en cours de réalisation, Chateaugiron, Cesson Sévigné, St Malo, Rennes.

## 7.4 Le plan d'implantation des SAE dans le département

Dans le tableau ci-après nous avons volontairement situé l'implantation des SAE dans les communautés de communes plutôt que dans les communes elles-mêmes.

Nous souhaitons qu'elles soient implantées de manière à se trouver à environ 10 à 15 minutes du plus grand nombre d'usagers.

### SAE existantes respectant les classifications fédérales

| Communautés de commune | Ville | Type d'équipement | Année de réalisation ou rénovation | Club FFME |
|---|---|---|---|---|
| Pays de la roche aux fées | Coësmes | SAE Départementale | 2016 | SCSC |
| Rennes Métropole | Bruz | SAE Départementale | Rénovation en 2012 | Heidi Escalade |
| Pays de Fougères | Dompierre du Chemin | SAE (presque) Régionale | **2009** | CAF Fougères |
| Pays de Redon | Redon | SAE départementale | 2008 | Grimp'Attitude |
| Rennes Métropole | Rennes | SAE départementale | 2002 | Tour d'Auvergne |
| Rennes Métropole | Rennes | SAE départementale | Rénovation en 2016 | Vertical Ouest Loisirs |
| Pays de Guichen | Guichen | SAE Régionale | 2011 | Guichen Escalade |

# Plan d'implantation de nouvelles SAE

| Communautés de commune | Villes importantes | Type d'équipement | Etat du projet | Priorité | SAE déjà existante | Commune et type |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Pays de Châteaugiron | Châteaugiron,<br>Noyal sur Vilaine | SAE Régionale | En cours | 1 | Non | Noyal sur Vilaine |
| Rennes Métropole | Cesson Sévigné ou Rennes | SAE nationale | En discussion à Cesson | 1 | Oui | Cesson : Mur à grimper<br>Rennes : 2 départementales + murs à grimper |
| | Mordelles | Rénovation du mur en SAE départementale | En discussion | 2 | Oui | Mur à grimper |
| | Betton | SAE départementale | 1er contact | 2 | Non | |
| | A définir | SAE type bloc départemental | souhait | 3 | Non | |
| Bretagne Romantique | Tinténiac<br>Combourg | SAE régionale | souhait | 2 | Non | |
| Pays de Vitré | Vitré | SAE régionale | En discussion | 2 | Oui | Vitré<br>(Mur à grimper) |
| Pays de Montfort<br>Pays de Bécherel | Montfort sur Meu<br>Bécherel | SAE départementale | 1er contact | 2 | Non | Montfort sur Meu |
| Pays de Dol de Bretagne | Dol de Bretagne | Rénovation du mur en SAE départementale | souhait | 2 | Oui | Dol de BZH (mur à grimper) |
| Pays d'Aubigné | St Aubin d'Aubigné | SAE départementale | souhait | 3 | Non | |
| Pays de St Malo<br>Côte d'Emeraude | Saint Malo<br>Dinard | SAE départemental ou régionale | En discussion | 2 | Oui | St Malo<br>(mur à grimper) |
| Pays de St Méen le Gd<br>Pays de Montauban | Saint Méen le Grand<br>Montauban de Bretagne | SAE départementale | souhait | 3 | Non | |
| Pays de Moyenne Vilaine<br>Grand Fougeray | Bain de Bretagne<br>Le Grand Fougeray | SAE départementale | souhait | 3 | Non | |
| Pays de St Aubin<br>Pays du Coglais | St Aubin du Cormier<br>St Brice en Coglès | SAE type Bloc départemental | souhait | 4 | Oui | St Jean/Couesnon<br>(mur à grimper) |
| Antrain communauté | Antrain | SAE départementale | souhait | 4 | Non | |

NB : ce plan s'étale au-delà de 2020 …

# Carte des Communautés de Communes

# Carte d'implantation des SAE à RENNES

☆ SAE de niveau départemental

✦ Mur à grimper

## 7.5 Budget annuel (base 2017)

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---|---|---|---|---|
| SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 4,612 | | PRESTATIONS | 3,000 |
| COMPETITIONS /STAGES | 0 | | COMPETITIONS /STAGES | 0 |
| FRAIS DE MISSION | 203 | | COTISATIONS | 0 |
| FRAIS DE MATERIEL | 0 | | SUBVENTIONS | 0 |
| FRAIS DE LOCAUX | 0 | | AUTRES | 82 |
| AUTRES | 0 | | | |
| | | | FONDS PROPRES CT | 1,732 |
| | | | | |
| TOTAL | 4,814 | | TOTAL | 4,814 |

Note : le budget intègre les prestations d'ouverture de voies en SAE, qui devront croître durant l'olympiade.

# 8. Entretenir et développer les Sites Naturels d'Escalade

## 8.1 L'objectif

Maintenir en parfait état, aménager, et étendre lorsque c'est possible, l'ensemble de nos 13 sites naturels de pratique, avec le souci de l'environnement et de la sécurité.

## 8.2 Les actions et indicateurs d'évaluation

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation |
|---|---|---|---|
| objectif 3 | Entretenir et développer les Sites Naturels d'Escalade | - Renforcer la commission SNE (budget, formation équipeur, rôle des clubs référents ...),<br>- Révision des conventions d'usage selon les préconisations FFME, mise en place de contrats d'équipement et d'entretien de SNE.<br>- Inspections régulières et entretien des sites, avec comptes rendus,<br>- Equipement du site du Boël, rééquipement du Saut Roland, réhabilitation du secteur nord du Mont Dol | - D'ici fin 2020, équipement ou rééquipement réalisés sur les sites mentionnés,<br>- Conventions de tous les sites appartenant au Département revues, contrats de maintenance en place.<br>- Comptes rendus d'inspection ou d'intervention sur les sites (tous les sites inspectés au moins une à deux fois sur 2017-2020),<br>- Absence d'accident lié à l'équipement<br>- Augmentation du nombre de pratiquants en falaise (non mesuré par le CT) |

## 8.3 Publics cibles

L'ensemble de la communauté des grimpeurs, mais aussi les centres de vacances, espaces jeunes, militaires, pompiers…

Il y a potentiellement 2300 licenciés en escalade en Ille et Vilaine (FFME + FFCAM) sans compter ceux des départements limitrophes et les grimpeurs autonomes non licenciés.

Il y a annuellement environ 7200 personnes hors fédération encadré par des professionnels, jeunes de centres de vacances, espaces jeunes, Centres Médicaux Psychiatrique…

Et environ 200 militaires et 100 pompiers.

## 8.4 Les Sites

### 8.4.1 Falaises équipées en SNE

- Mont Dol
- Vallée du Couesnon
- Dompierre du Chemin
- Bain sur Oust
- Vieux-Vy sur Couesnon
- St Just
- Le Verger
- Plouasne
- Ercé Prés Liffré
- Saint Aubin du Cormier
- La Fontenelle
- Ste Marie de Redon
- La chambre aux Loups

### 8.4.2 Falaises connues, non équipées ni utilisées pour la pratique de l'escalade

- Le Boël (projet en cours avec la mairie de Bruz)

- Sixt sur Aff
- St Germain sur Ille
- Laillé
- St Didier

## 8.5 Budget annuel (base 2017)

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---|---|---|---|---|
| SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 3,429 | | PRESTATIONS | 0 |
| COMPETITIONS /STAGES | 0 | | COMPETITIONS /STAGES | 0 |
| FRAIS DE MISSION | 542 | | COTISATIONS | 0 |
| FRAIS DE MATERIEL | 76 | | SUBVENTIONS | 0 |
| FRAIS DE LOCAUX | 51 | | AUTRES : VENTES TOPOS | 1,832 |
| AUTRES | 0 | | | |
| | | | FONDS PROPRES CT | 2,265 |
| | | | | |
| TOTAL | 4,097 | | TOTAL | 4,097 |

# 9. Favoriser l'évolution du niveau sportif

## 9.1 L'objectif

Faire évoluer le niveau sportif des pratiquants dans le but de développer l'autonomie et le niveau technique de chacun dans le respect des règles fondamentales de sécurité.

## 9.2 Les actions et indicateurs d'évaluation

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation |
|---|---|---|---|
| objectif 4 | Favoriser l'évolution du niveau sportif | - Maintenir ou développer si besoin les stages de perfectionnement (ajouter stage grandes voies),<br>- Redynamiser l'équipe départementale de compétition,<br>- Renforcer la commission compétition (chercher des bénévoles),<br>- Maintenir les championnats départementaux de difficulté et de bloc, et organiser ou aider les clubs à organiser plusieurs compétitions mPB et un challenge amical de difficulté,<br>- Accompagner la formation d'un Président de Jury pour le département, et augmenter le nombre et la promotion de formation de juges<br>- Encourager les clubs à faire passer les passeports jaunes/oranges, et organiser des sessions de passeport vert/bleu<br>- Lancer un projet de structure de bloc transportable pour les compétitions | - Nb stagiaires en perfectionnement : 100 en 2015 (2016 non significative), 150 en 2020,<br>- Nb passeports délivrés : 352 en 2016, 400 en 2020<br>- Nb compétitions (CT + clubs) : 6 en 2016, 9 en 2020<br>- Nb compétiteurs : 400 en 2016, 600 en 2020<br>- Au moins un Président de Jury avant 2020, et nombre de juges suffisant pour les championnats<br>- Une structure de bloc transportable dispo avant 2020 |

## 9.3 Publics cibles

L'ensemble de la communauté des grimpeurs, enfants, adultes, grimpeurs loisirs et compétiteurs.

## 9.4 Les lieux de réalisation

- SAE locales pour le secteur loisir
- SAE locales ( Guichen) et plus lointaines car plus grandes (Mur de Bretagne, Caen, Montmartin sur Mer) pour le secteur compétition
- SNE locaux et lointains pour le secteur loisir
- SNE lointains (Bord de Seine, Bourgogne, Poitou, Lot, Auvergne) pour le secteur compétition

## 9.5 Budget annuel (base 2017)

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---|---|---|---|---|
| SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 7,972 | | PRESTATIONS | 4,815 |
| COMPETITIONS /STAGES | 4,707 | | COMPETITIONS /STAGES | 4,940 |
| FRAIS DE MISSION | 1,435 | | COTISATIONS | 0 |
| FRAIS DE MATERIEL | 233 | | SUBVENTIONS | 0 |
| FRAIS DE LOCAUX | 0 | | AUTRES : VENTES TOPOS | 286 |
| AUTRES | 50 | | | |
| | | | FONDS PROPRES CT | 4,357 |
| | | | | |
| TOTAL | 14,398 | | TOTAL | 14,398 |

# 10. Améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité

## 10.1 L'objectif

Nous souhaitons à travers cet objectif, permettre aux clubs d'offrir une qualité optimale de l'encadrement, afin de garantir aux licenciés une sécurité maximale mais aussi une qualité pédagogique des séances qui leur permettra de s'épanouir. Mais aussi nous souhaitons accompagner les pratiquants désirant encadrer bénévolement dans les clubs en se formant. Leur offrir des formations proches de chez eux et qualitatives répondant à leurs besoins.

## 10.2 Les actions et indicateurs d'évaluation

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation |
|---|---|---|---|
| objectif 5 | Améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité | Mise en place des formations suivantes (en coordination avec la ligue FFME) :<br>- initiateur SAE : 1/an<br>- initiateur SNE : 1 ou 2 sur 4 ans, si besoins confirmés<br>- ouvreur club : 1/an<br>- gestionnaire EPI : 1/an pour les clubs, et plus si besoins hors FFME (profs EPS, ...)<br>- recyclage initiateur 1 ou 2 /an<br>Réduction de la taille des groupes encadrés (12 max idéalement). | Augmentation du nombre de pratiquants diplômés dans le département :<br>- Initiateurs SAE (à jour de recyclage) : 46 en 2016, 70 en 2020<br>- Initiateurs SNE (à jour de recyclage) : 19 en 2016, 28 en 2020<br>- Gestionnaires EPI : 31 en 2016, 45 en 2020<br>- Ouvreurs Club : 39 en 2016, 60 en 2020 |

## 10.3 Les publics cibles

Tous les pratiquants désirant se former et répondant aux pré-requis d'entrée en formation, et plus largement tous les pratiquants qui bénéficient ensuite d'un encadrement de qualité dans leur club.

## 10.4 Les lieux

- SAE d'ampleur pour le moment à BRUZ, et à RENNES, GUICHEN
- SNE, tous les sites d'Ille et Vilaine

## 10.5 Budget annuel (base 2017)

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---|---|---|---|---|
| SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 5,317 | | PRESTATIONS | 0 |
| COMPETITIONS /STAGES | 0 | | COMPETITIONS /STAGES | 5,000 |
| FRAIS DE MISSION | 283 | | COTISATIONS | 0 |
| FRAIS DE MATERIEL | 224 | | SUBVENTIONS | 0 |
| FRAIS DE LOCAUX | 0 | | AUTRES : VENTES TOPOS | 0 |
| AUTRES | 644 | | | |
| | | | FONDS PROPRES CT | 1,467 |
| TOTAL | 6,467 | | TOTAL | 6,467 |

# 11. Pérennisation des emplois salariés du CT

## 11.1 L'objectif

Pérenniser nos emplois salariés est indispensable pour assurer un fonctionnement harmonieux et dynamique du CT, être disponible rapidement et tout le temps pour pouvoir répondre aux demandes des clubs en terme d'encadrement, d'aide au fonctionnement et assurer la réalisation de ce plan de développement.
Le temps d'encadrement fédéral et l'ensemble des subventions ne suffisant pas à financer les postes salariés du CT, nous devons développer des prestations vers des structures extérieures (hors clubs) à des tarifs plus bénéficiaires lorsque c'est possible pour maintenir les emplois, et aussi les prestations d'ouvertures de voies, en coordination avec les clubs concernés. Ces prestations contribuent par ailleurs à faire connaître nos activités, et donc à leur développement dans le département.

L'autre axe complémentaire pour maintenir un équilibre financier est évidemment l'augmentation des tarifs du CT, y compris pour les clubs (voir §3.5.4 : part CT du prix de licence, taux horaire d'encadrement club, forfait de déplacement), augmentation que nous voulons équilibrée et concertée.
Pour pérenniser nos emplois, il faut bien sûr assurer un équilibre financier mais aussi anticiper la baisse probable du montant de certaines subventions.

## 11.2 Les actions et indicateurs d'évaluation

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation |
|---|---|---|---|
| objectif 6 | Pérennisation des emplois salariés du CT | - Dossiers de subvention vers le Département (y compris matériel SNE et événements) et DRDJS,<br>- Réduire si possible le volume d'encadrements hebdo (saturation des salariés) - voir objectif 1 pour l'encadrement en clubs,<br>- Augmenter les prestations d'ouverture de voies (à promouvoir auprès des communes et clubs), et d'expertise<br>- Evolution des tarifs du CT de manière équilibrée et concertée | - Equilibre financier du bilan annuel du CT,<br>- Maintien du nombre d'ETP salariés du CT : **3,5 (pas d'augmentation prévue)**<br>- Diminution du turnover des salariés |

## 11.3 Les publics ciblés

Il s'agit ici des publics visés par les actions du §11.2, donc hors clubs : publics scolaires, centres de loisir, professeurs d'EPS, municipalités, etc.

## 11.4 Budget annuel (base 2017)

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---|---|---|---|---|
| SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 4,400 | | PRESTATIONS | 9,368 |
| COMPETITIONS /STAGES | 105 | | COMPETITIONS /STAGES | 0 |
| FRAIS DE MISSION | 411 | | COTISATIONS | 0 |
| FRAIS DE MATERIEL | 0 | | SUBVENTIONS | 0 |
| FRAIS DE LOCAUX | 0 | | AUTRES : VENTES TOPOS | 1,740 |
| AUTRES | 0 | | | |
| | | | FONDS PROPRES CT | -6,191 |
| TOTAL | 4,917 | | TOTAL | 4,917 |

# 12. Favoriser l'accès du public handicapé à l'escalade

## 12.1 L'objectif

Le CT, à travers ses techniciens, a une réelle volonté de faire découvrir et pratiquer l'escalade aux personnes en situation de handicap. Des actions ont déjà été entamées durant les 2 olympiades précédentes.

L'objectif est de pérenniser et développer ces actions, et de tenter d'y associer les clubs dans la mesure de leurs possibilités, notamment en terme d'encadrement et de structures disponibles. Ce dernier point peut évidemment être un frein important puisque la plupart des clubs sont déjà limités par le manque de SAE ou de créneaux disponibles en SAE pour leurs pratiquants actuels.

## 12.2 Les actions et indicateurs d'évaluation

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation |
|---|---|---|---|
| objectif 7 | Favoriser l'accès du public handicapé à l'escalade | - Renouveler les conventions existantes avec les établissements spécialisés et en passer de nouvelles,<br>- Développer les journées découvertes,<br>- Former si nécessaire les salariés aux modules de niveau supérieur à CQH A et AQSA 1,<br>- Aider les clubs qui le souhaitent à accueillir ce type de public, notamment en mettant à disposition ses encadrants formés, et les accompagner pour l'obtention du label handisport | - Nombre de personnes handicapées ayant pu accéder à la pratique, à l'occasion d'actions de découvertes ponctuelles, ou régulièrement dans un club,<br>- Volonté exprimée par les personnes de poursuivre l'activité en club,<br>- Développement d'une section dans un club, si le besoin s'en fait ressentir<br>- Mise en place de séances plus régulières au sein des structures |

## 12.3 Les publics cibles

Enfants et adultes en situation de handicap (physique, psychomoteur, sensoriel ou social).

Les actions proposées pourraient concerner environ une centaine de personnes par an.

## 12.4 Les lieux

Les actions proposées pour le moment se limitent a priori à l'escalade sur structures artificielles, donc sur les SAE du département ou sur structure mobile amenée sur le lieu d'une manifestation par exemple.

## 12.5 Budget annuel (base 2017)

| DEPENSES | | | RECETTES | |
|---|---|---|---|---|
| SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 1,655 | | PRESTATIONS | 1,632 |
| COMPETITIONS /STAGES | 60 | | COMPETITIONS /STAGES | 0 |
| FRAIS DE MISSION | 381 | | COTISATIONS | 0 |
| FRAIS DE MATERIEL | 0 | | SUBVENTIONS | 0 |
| FRAIS DE LOCAUX | 0 | | AUTRES : VENTES TOPOS | 314 |
| AUTRES | 0 | | | |
| | | | FONDS PROPRES CT | 150 |
| TOTAL | 2,095 | | TOTAL | 2,095 |

# Annexe 1 : tableau de synthèse des objectifs

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation |
|---|---|---|---|
| objectif 1 | Développement des clubs | - Aide à la structuration et à la création de club (PST),<br>- Mise a disposition d'encadrants, **en priorité pour les créneaux jeunes et la création de clubs => étendre l'offre professionnelle au-delà des salariés du CT pour répondre à toutes les demandes, à travers un groupement d'employeurs ou autre (pas d'augmentation de salariés CT prévue).**<br>- Promouvoir les activités de montagne, en relayant les actions mises en place par la Ligue | - Nb clubs : 20 clubs en 2016, 22 clubs en 2020,<br>- Nb licenciés : 1384 en 2016, plus de 1800 en 2020,<br>- Encadrement hebdo assuré par des professionnels (CT ou autre) au niveau des demandes exprimées par les clubs.<br>- Augmentation des encadrements assurés par des bénévoles du club (lié à l'objectif 5).<br>- Augmentation de la pratique de l'alpinisme au niveau des clubs |
| objectif 2 | Développer les Structures Artificielles d'Escalade | - Renforcer la commission SAE (bénévoles, formation)<br>- Recensement des projets d'implantation d'équipements omnisports,<br>- Promotion de l'escalade auprès des élus et des profs d'EPS concernés (notamment à travers l'olympisme),<br>- Support actif et anticipation des projets de SAE régionale à Noyal sur Vilaine et nationale à Cesson.<br>- Aider les collectivités au montage du cahier des charges et au suivi du dossier | Nombre et type de SAE créées ou rénovées, en cours ou livrées à fin 2020 : objectif 1 SAE nationale, 1 régionale (Chateaugiron), et au moins 2 départementales |
| objectif 3 | Entretenir et développer les Sites Naturels d'Escalade | - Renforcer la commission SNE (budget, formation équipeur, rôle des clubs référents ...),<br>- Révision des conventions d'usage selon les préconisations FFME, mise en place de contrats d'équipement et d'entretien de SNE.<br>- Inspections régulières et entretien des sites, avec comptes rendus,<br>- Equipement du site du Boël, rééquipement du Saut Roland, réhabilitation du secteur nord du Mont Dol | - D'ici fin 2020, équipement ou rééquipement réalisés sur les sites mentionnés,<br>- Conventions de tous les sites appartenant au Département revues, contrats de maintenance en place.<br>- Comptes rendus d'inspection ou d'intervention sur les sites (tous les sites inspectés au moins une à deux fois sur 2017-2020),<br>- Continuité de l'absence d'accident lié à l'équipement<br>- Augmentation du nombre de pratiquants en falaise (non mesuré par le CT) |
| objectif 4 | Favoriser l'évolution du niveau sportif | - Maintenir ou développer si besoin les stages de perfectionnement (ajouter stage grandes voies),<br>- Redynamiser l'équipe départementale de compétition,<br>- Renforcer la commission compétition (chercher des bénévoles),<br>- Maintenir les championnats départementaux de difficulté et de bloc, et organiser ou aider les clubs à organiser plusieurs compétitions mPB et un challenge amical de difficulté,<br>- Accompagner la formation d'un Président de Jury pour le département, et augmenter le nombre et la promotion de formation de juges<br>- Encourager les clubs à faire passer les passeports jaunes/oranges, et organiser des sessions de passeport vert/bleu<br>- Lancer un projet de structure de bloc transportable pour les compétitions | - Nb stagiaires en perfectionnement : 100 en 2015 (2016 non significative), 150 en 2020,<br>- Nb passeports délivrés : 352 en 2016, 400 en 2020<br>- Nb compétitions (CT + clubs) : 6 en 2016, 9 en 2020<br>- Nb compétiteurs : 400 en 2016, 600 en 2020<br>- Au moins un Président de Jury avant 2020, et nombre de juges suffisant pour les championnats<br>- Une structure de bloc transportable dispo avant 2020 |
| objectif 5 | Améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité | Mise en place des formations suivantes (en coordination avec la ligue FFME) :<br>- initiateur SAE : 1/an<br>- initiateur SNE : 1 ou 2 sur 4 ans, si besoins confirmés<br>- ouvreur club : 1/an<br>- gestionnaire EPI : 1/an pour les clubs, et plus si besoins hors FFME (profs EPS, ...)<br>- recyclage initiateur 1 ou 2 /an<br>Réduction de la taille des groupes encadrés (12 max idéalement). | Augmentation du nombre de pratiquants diplômés dans le département :<br>- Initiateurs SAE (à jour de recyclage) : 46 en 2016, 70 en 2020<br>- Initiateurs SNE (à jour de recyclage) : 19 en 2016, 28 en 2020<br>- Gestionnaires EPI : 31 en 2016, 45 en 2020<br>- Ouvreurs Club : 39 en 2016, 60 en 2020 |
| objectif 6 | Pérennisation des emplois salariés du CT | - Dossiers de subvention vers le Département (y compris matériel SNE et événements) et DRDJS,<br>- Réduire si possible le volume d'encadrements hebdo (saturation des salariés) - voir objectif 1 pour l'encadrement en clubs,<br>- Augmenter les prestations d'ouverture de voies (à promouvoir auprès des communes et clubs), et d'expertise<br>- Evolution des tarifs du CT de manière équilibrée et concertée | - Equilibre financier du bilan annuel du CT,<br>- Maintien du nombre d'ETP salariés du CT : **3,5 (pas d'augmentation prévue)**<br>- Diminution du turnover des salariés |
| objectif 7 | Favoriser l'accès du public handicapé à l'escalade | - Renouveler les conventions existantes avec les établissements spécialisés et en passer de nouvelles,<br>- Développer les journées découvertes,<br>- Former si nécessaire les salariés aux modules de niveau supérieur à CQH A et AQSA 1,<br>- Aider les clubs qui le souhaitent à accueillir ce type de public, notamment en mettant à disposition ses encadrants formés, et les accompagner pour l'obtention du label handisport | - Nombre de personnes handicapées ayant pu accéder à la pratique, à l'occasion d'actions de découvertes ponctuelles, ou régulièrement dans un club,<br>- Volonté exprimée par les personnes de poursuivre l'activité en club,<br>- Développement d'une section dans un club, si le besoin s'en fait ressentir<br>- Mise en place de séances plus régulières au sein des structures |

# Annexe 2 : rappel de la synthèse du plan 2013-2016 et de son bilan

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation | Bilan Olympiade |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Développement des clubs | - Aide à la structuration et à la création de club (PST),<br>- Mise a disposition d'encadrants,<br>- Promouvoir l'alpinisme (action à définir) | - Nb clubs : 16 clubs en 2012, 18 ou 19 clubs en 2016,<br>- Nb licenciés : 1120 en 2012, plus de 1400 en 2016,<br>- Encadrement hebdo assuré par le CD : 35h/sem en 2012, 42h/sem en 2016,<br>- Augmentation de la pratique de l'alpinisme au niveau des clubs | - 16 clubs, **1 nouveau (Guichen) mais 1 en moins (HSN), et 3 en plus à la rentrée 2016** (Coësmes, Pompiers Rennes, affiliation CAF Rennes)<br>- **+265 licenciés (+24%)**, légère baisse en 2016 avec 1384 licenciés<br>- +4.5h d'encadrement club hebdo (+13%), 39.5h en 2016 et **53h prévue en 2017** (+5h hors clubs)<br>- alpi : action reportée sur la Ligue BZH avec participation du CD35 |
| 2 | Développer les Structures Artificielles d'Escalade | - Création d'une commission SAE,<br>- Recensement des projets d'implantation d'équipements omnisports,<br>- Prise de contact avec les élus et les profs d'EPS concernés,<br>- Montage et diffusion du dossier « une SAE nationale à Rennes Métropole»,<br>- Aider les collectivités au montage du cahier des charges et au suivi du dossier | Nombre et type de SAE créées ou rénovées, en cours ou livrées à fin 2016 : objectif 1 SAE nationale, 1 régionale (Guichen, en cours), et au moins 2 départementales | - A**ide et suivi jusqu'à livraison des SAE de Bains (régional bloc), Guichen (régional diff), Coësmes (départemental diff) et Félix Masson à Rennes** (rénovation)<br>- Renforcement de la commission SAE avec un élu<br>- Dossier de SAE nationale pour Cesson et Rennes (Fabrique Citoyenne)<br>- Nombreux contacts, mais pas de recensement des projets de nouvelles salles de sport |
| 3 | Entretenir et développer les Sites Naturels d'Escalade | - Renforcer la commission SNE (budget, formation équipeur, rôle des clubs référents …),<br>- Inspections régulières et entretien des sites, avec comptes rendus,<br>- Application des nouvelles normes fédérales d'équipement ,<br>- Recherche, évaluation et équipement de nouveaux secteurs ou sites | - D'ici fin 2016, équipement d'au moins un nouveau secteur ou nouveau site,<br>- Comptes rendus d'inspection ou d'intervention sur les sites (tous les sites inspectés au moins une à deux fois sur 2013-2016),<br>- Absence d'accident lié à l'équipement<br>- Conventions d'usage à jour<br>- Augmentation du nombre de pratiquants en falaise (non mesuré par le CD) | - V**isite de tous les sites au moins une fois**<br>- R**ééquipement et/ou purge sur 5 sites** (Ile aux Pies, Le Verger, Rochers du Couesnon, Plouasne, Vieux-Vy)<br>- M**ise en place référents SNE dans les clubs**, et journées référents<br>- Nouveau secteur aux Rochers du Blaireau (CAF Liffré)<br>- Lancement **projet de nouveau site au Boël**<br>- P**as d'accident lié à l'équipement** |

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation | Bilan Olympiade |
|---|---|---|---|---|
| **4** | Favoriser l'évolution du niveau sportif | - Maintenir ou développer si besoin les stages de perfectionnement,<br>- Mettre en place une équipe départementale de compétition,<br>- Mettre en place / renforcer la commission compétition,<br>- En plus des championnats départementaux de difficulté, créer un championnat départemental de bloc, et organiser ou aider les clubs à organiser plusieurs compétitions mPB et un challenge amical de difficulté,<br>- Accompagner la formation d'un 2ème juge arbitre régional pour le département,<br>- Encourager les clubs à faire passer les passeports jaunes/oranges, et organiser des sessions de passeport V/B | - Nb stagiaires en perfectionnement : 150 en 2012, 160 en 2016,<br>- Nb passeports délivrés : 174 en 2012, 200 en 2016<br>- Nb compétitions (CD + clubs) : 6 en 2012, 11 en 2016<br>- Nb compétiteurs : 410 en 2012, 700 en 2016 | - **Stages perfectionnement : en forte baisse** sur l'olympiade, principalement dû aux difficultés de remplacement des départs ou absences successifs de salariés<br>- Passeports : 896 attribués sur 4 ans, dont 37 V/B. **500 licenciés (36%) en 2016 ont un passeport, 213 orange ou plus, ce qui reste largement perfectible**.<br>- Compétitions : il reste **difficile d'accroître le nombre de compétitions** et de compétiteurs - organisation assez lourde et coûteuse et peu de clubs vraiment porteurs<br>- **Equipe départementale jeunes : bien en place, un vrai succès**.<br>- Commission compétition : un élu pendant 2 ans, **plus personne à la rentrée 2016. Pas de Président de Jury dans le département, et 15 juges diplômés seulement !** |
| **5** | Améliorer la qualité de l'encadrement et la sécurité | Mise en place des formations suivantes (en coordination avec le CR FFME) :<br>- initiateur SAE : 1/an<br>- initiateur SNE : 1 ou 2 sur 4 ans, si besoins confirmés<br>- ouvreur club : 1/an<br>- gestionnaire EPI : 1/an pour les clubs, et plus si besoins hors FFME (profs EPS, ...) | Augmentation du nombre de pratiquants diplômés dans le département :<br>- Initiateurs SAE : 28 en 2012, 50 en 2016,<br>- Initiateurs SNE : 26 en 2012, 36 en 2016,<br>- Gestionnaires EPI : 20 en 2012, 40 en 2016,<br>- Ouvreurs Club : 14 en 2012, 40 en 2016 | - Formations sur les 4 ans: 175 diplômés, 4 sessions initiateur SAE (+32 ds le département), 1 session initiateur SNE (+3), 5 sessions ouvreur club (+38), 3 sessions gestion EPI (+17).<br>- Nb diplômés en 2016 ds le département: **46 initiateurs SAE (ok), 19 initiateurs SNE (baisse !), 39 ouvreurs club (ok), 31 gestionnaires EPI (faible), et 9 ouvreurs régionaux ou au-delà (faible)**. |

| Objectifs | | Actions prévues | Effets attendus / Indicateurs d'évaluation | Bilan Olympiade |
|---|---|---|---|---|
| **6** | Pérennisation des emplois salariés du CD | - Dossier de subvention CG et DRDJS,<br>- Développement des encadrements dans les clubs (inc. dans objectif 1),<br>- Développement des encadrements hors FFME, et des prestations d'expertise,<br>- Démarcher pour obtenir plus de conventions d'accompagnement éducatif (si dispositif maintenu),<br>- Evolution des tarifs du CD de manière équilibrée et concertée | - Equilibre financier du bilan annuel du CD,<br>- Evolution du nombre d'ETP salariés du CD : 2,25 en 2012, 3 en 2016,<br>- Produit des ventes de prestations extérieures et en accompagnement éducatif (indicateur secondaire) : 24700€ en 2012 (dont 7800€ en acc. édu.), 30000€ en 2016 (dont 10000€ en acc. édu. si dispositif maintenu) | - Nbre ETP passé à 3 puis **3.5 à la rentrée 2016** pour répondre aux besoins, nombreux chgts de salariés sur les 4 ans.<br>- Vente de presta extérieures pas du tout au niveau escompté, et accompagnement éducatif supprimé.<br>- Equilibre financier assuré globalement sur les 4 ans, grâce à des subventions supplémentaires et à deux augmentations de tarifs. **Fort déficit prévisible en 2017, nécessitant une augmentation importante des tarifs**. |
| **7** | Favoriser l'accès du public handicapé à l'escalade | - Renouveler les conventions existantes avec les établissements spécialisés et en passer de nouvelles,<br>- Développer les journées découvertes,<br>- Former si nécessaire les salariés aux modules de niveau supérieur à CQH A et AQSA 1,<br>- Aider les clubs qui le souhaitent à accueillir ce type de public, notamment en mettant à disposition ses encadrants formés, et les accompagner pour l'obtention du label handisport | - Nombre de personnes handicapées ayant pu accéder à la pratique, à l'occasion d'actions de découvertes ponctuelles, ou régulièrement dans un club,<br>- Volonté exprimée par les personnes de poursuivre l'activité en club,<br>- Développement d'une section dans un club, si le besoin s'en fait ressentir<br>- Mise en place de séances plus régulières au sein des structures | - Formation de 2 salariés au CQH A (Certificat de Qualification Handisport) et AQSA 1 (Attestation de Qualification Sport Adapté),<br>- **1 cycle d'encadrements hebdo en place** (foyer de vie),<br>- 5 demi-journées découverte par an avec des structures handi ou de réinsertion sociale,<br>- Cycle de qques séances par an pour un foyer de vie (et pour un autre en perspective),<br>- un **créneau handi mensuel** pour le club VOL (qui a obtenu le label handisport), encadré par le CD |